

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20201216-16	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 16 décembre 2020 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt du mois de décembre le seize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle de restauration scolaire Marcel Levin à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 09 décembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p style="text-align: center;">.</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SOCIETE W INVEST – PARCELLES CADASTREES AR 93, AR 413 ET AR 415-BAS DE BOUTONNERET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'accorder une servitude de passage à la société W Invest dont le siège social est situé 128 rue de la Boétie 75008 PARIS et représentée par Monsieur Ali GUMUS promoteur du lotissement « le Clos champêtre ».

En effet, la voie située Bas de Boutonneret permettant de desservir le lotissement du Clos Champêtre, appartient au domaine privé de la commune. Une servitude de passage est donc nécessaire sur les parcelles AR 93, AR 413 et AR 415.

Cette servitude de passage devra être établie par acte authentique.

Les frais de notaires seront à la charge de son bénéficiaire.

La Commission Urbanisme, réunie le 30 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise **à/par...**

- une servitude de passage sur la voie du Bas de Boutonneret, appartenant au domaine privé communal, cadastrée AR 93, AR 413 et AT 415, qui devra être établie par acte authentique ;
- Le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 16 décembre 2020
Le Maire
Daniel BUCHWALDER